

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4536**

commune (s) : Dardilly

objet : **Cession, aux époux Loeb et Pechoux, de deux bandes de terrain communautaire, à la suite du déclassement d'une partie du domaine public communautaire du chemin de Cogny**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du chemin de Cogny à Dardilly, la Communauté urbaine avait acquis, par actes en date des 25 septembre 1985 et 17 mars 1986, à titre gratuit, à la suite des dispositions de deux permis de construire, deux bandes de terrain à détacher des parcelles BB 62 et BB 64 appartenant respectivement aux époux Péchoux et Loeb.

Ce projet d'élargissement ayant été abandonné, les intéressés souhaitent racheter ces biens à la Communauté urbaine.

Aussi, par décision en date du 19 juin 2006, la Communauté urbaine a-t-elle prononcé le déclassement de ces biens du domaine public de voirie communautaire.

Aux termes des deux compromis qui sont présentés au Bureau, lesdites parcelles couvrant respectivement une superficie de 107 mètres carrés et 103 mètres carrés seraient cédées à titre gratuit aux époux Loeb et Péchoux ;

Vu lesdits compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** les compromis qui lui sont soumis concernant la cession aux époux Loeb et Péchoux de deux bandes de terrain situées en bordure du chemin de Cogny à Dardilly.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,